

Demarches aupres d'un assureur

Par serre, le 15/11/2009 à 08:52

Bonjour,

Retraite, j'ai du temps et j'essaie d'aider soit ceux qui ont trop de travail, soit ceux qui sont demunis ne sachant comment se defendre, soit ceux qui ont ete abuses par des commerciaux malhonnetes qui sont couverts par leurs employeurs...

Dans cette demarche, un assureur bien connu, refuse de me repondre directement en refugiant derriere "le secret professionnel" considerant que du fait que j'agit en tant que "conseil benevole" je peux pretendre recevoir des informations concernant leurs assures!

qu'en est il vraiment, car si j'intervient pour le compte de... c'est bien parceque l'assure m'a donne mandat tacite pour le faire, si non comment pourrai je connaitre les difficultes qu'il rencontre!

merci de m'aider si possible rapidement Ph Serré

Par cloclo7, le 16/11/2009 à 20:34

Bonjour,

Seuls les notaires et avocats ont un mandat de représentation tacite.

Pour vous vous devez avoir un mandat signé de l'assuré.

Cordialement